

Crédit Rénovation énergétique



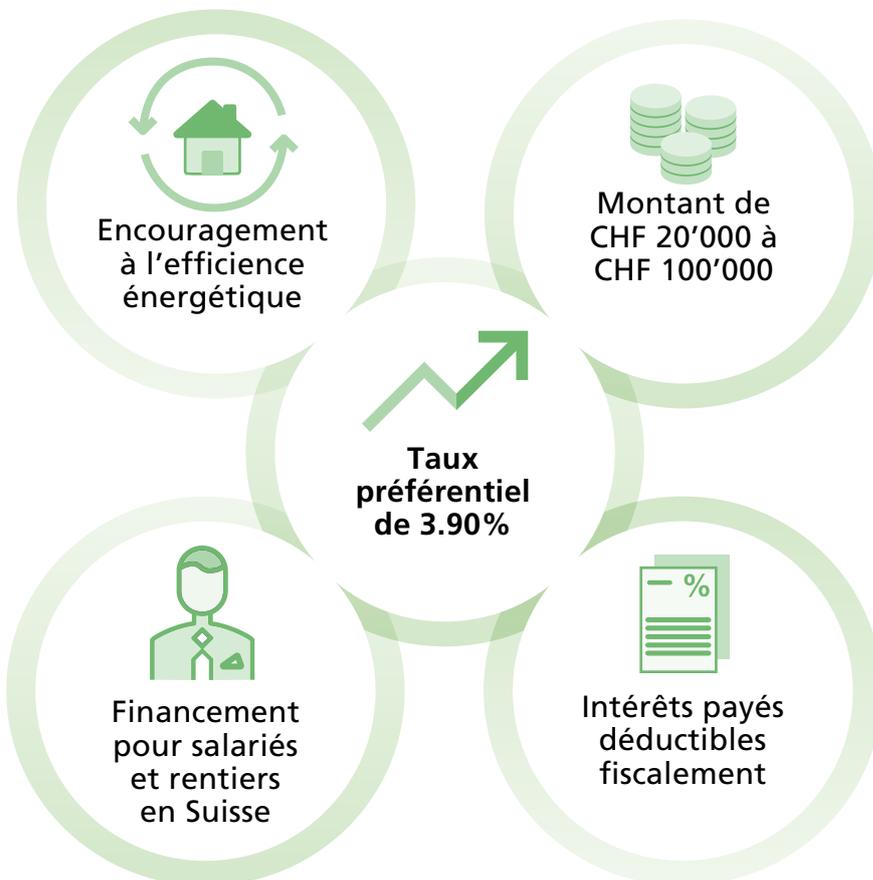
Financez vos travaux de rénovation énergétique, du logement dont vous êtes propriétaire, à un taux préférentiel.

L'essentiel

Le Crédit Rénovation énergétique est une solution avantageuse, simple et rapide pour financer vos travaux de rénovation durable ou des installations ayant une haute performance énergétique tels que l'installation de panneaux photovoltaïques, la modernisation du système de chauffage ou d'eau chaude, la rénovation de l'enveloppe de l'habitat ou le remplacement de vos aménagements d'intérieur.

Souscrivez directement en ligne sur notre site bcge.ch !

Avantages



Conditions

- Montant: de CHF 20'000 à CHF 100'000
- Dès l'âge de 18 ans si salaire ou rente (y compris AVS et 2^e pilier)
- Résidence en Suisse
- Propriétaire d'un bien immobilier en Suisse (le débiteur doit être inscrit au Registre Foncier)
- Durée: de 6 à 60 mois

L'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne le surendettement du consommateur

Délai de révoation

La loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) accorde au client un délai de réflexion de 14 jours. Moyennant l'attestation qu'il n'a pas fait usage de son droit de révoation, les fonds sont libérés dès le 15^e jour.

Contact



Votre conseiller personnel



Conseil en ligne 058 211 21 00; lundi-vendredi: 7h30-19h30; samedi: 9h00-16h00; dimanche: 9h00-13h00



info@bcge.ch



bcge.ch/fr/credit-renovation-energetique